

Monteur en sanitaire

Monteur en sanitaire 1. Métier

A partir des plans, des schémas, des cahiers de charge, des notices techniques et surtout des directives reçues, le monteur / la monteuse :

- ✓ prépare la pose des canalisations, éventuellement en démontant l'installation précédente,
- ✓ trace les emplacements des appareils et des canalisations (sous la responsabilité éventuelle de l'installateur) ;
- ✓ procède au façonnage, à l'assemblage et au montage complet des canalisations pour les installations d'eau sous pression, pour l'évacuation, et pour l'installation gazière ;
- ✓ assure et vérifie l'étanchéité de tous les raccords effectués à la première mise sous pression hydraulique et gazière ;
- ✓ assure l'isolation, la protection anticorrosion et les réparations éventuelles de maçonnerie et de plafonnage à la suite des percements et des dégagements pour le placement des canalisations et des appareillages.

Le profil rassemble donc toutes les activités directes ou dérivées en vue du montage de l'entière d'une installation sanitaire, y compris la mise en service et les finitions, en passant par la réalisation des réseaux d'évacuation des eaux usées, d'une habitation uni familiale ou d'un immeuble à quelques appartements.

Le monteur / la monteuse n'assure pas les réglages de l'installation, ni les préalables et le suivi technico-commerciaux.

Le monteur / la monteuse développera les compétences particulières du domaine des installations gazières dans le domaine des préparateurs d'eau chaude et du chauffage individuel au gaz.

2. Compétences professionnelles

La formation vise principalement à la maîtrise des compétences suivantes :

- ✓ s'intégrer dans la vie professionnelle,
- ✓ prendre connaissance du travail,
- ✓ organiser le chantier,
- ✓ préparer l'installation des équipements,
- ✓ monter l'installation de chauffage central et la mettre sous pression,
- ✓ monter l'installation de distribution d'eau sous pression (froide et chaude),
- ✓ réaliser des réseaux d'évacuation (aériens, encastrés) et de ventilation,
- ✓ monter les appareils sanitaires,
- ✓ mettre en service l'installation sanitaire,
- ✓ monter des installations spécifiques (sprinkler, piscines, gaz, filtres, adoucisseurs, systèmes solaires...),



remettre le chantier en état.

3. Conditions de travail

- ✓ Horaire normal, sauf en cas d'urgence (en cas de panne de chauffage en hiver, de fuite d'eau...),
- ✓ travail manuel exigeant une bonne condition physique générale (pour des positions de travail souvent difficiles et inconfortables, dans des recoins, sous des meubles, dans des plafonds, en espaces réduits...),
- ✓ agilité, dextérité, précision (notamment pour parfaite étanchéité des raccordements...),
- ✓ attention indispensable au respect strict des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement,
- ✓ souci de s'insérer dans une logique de qualité d'entreprise.

4. Quelques secteurs d'emploi

Le monteur en sanitaire et chauffage exerce son métier dans le monde de la construction, la plupart du temps à l'intérieur des bâtiments !

Il travaille le plus souvent comme salarié dans une entreprise de construction, générale ou spécialisée en chauffage et/ou sanitaire. Il peut aussi suivre une formation complémentaire, devenir installateur ou technicien spécialisé dans le même domaine, voire devenir indépendant et ouvrir sa propre entreprise, pour autant qu'il suive des formations complémentaires et fasse preuve des connaissances de gestion prévues par la loi.

5. Formation

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, la formation s'étend sur les deux années du 3ème degré (5ème et 6ème) de qualification professionnelle. Au terme de ces deux années, le candidat obtient un certificat de qualification (CQ6) qu'il peut valoriser sur le marché du travail. Moyennant une année supplémentaire, il peut obtenir également le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), qui lui donne accès à l'enseignement supérieur de type court.